



Arrêté 2026.08_10

DEPARTEMENT DU CALVADOS
Arrondissement de Vire
Canton de Condé sur Noireau
Commune de Valdallière

**ARRETE PORTANT DÉLÉGATION EN MATIÈRE D'ÉTAT CIVIL
A Jean PAVIE, Directeur Général des Services**

Le Président de la délégation spéciale de la commune de VALDALLIÈRE,

Vu l'article R 2122-10 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté municipal en date du 1^{er} juillet 2015 nommant M. PAVIE Jean en qualité d'attaché principal, dans les fonctions d'agent permanent ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DCL-BCLI-26-019 en date du 30 juillet 2026 instituant une délégation spéciale pour la commune de Valdallière ;

Arrête

Article 1^{er}: M. PAVIE Jean, agent titulaire exerçant l'emploi permanent de directeur général des services est délégué sous notre surveillance et notre responsabilité, dans certaines fonctions d'officier d'état civil sur l'ensemble des communes déléguées de Valdallière.

Article 2 : À ce titre, M. PAVIE Jean sera chargé de :

- La réalisation de l'audition commune ou des entretiens séparés, préalables au mariage ou à sa transcription ;
- La réception des déclarations de naissance, de décès, d'enfants sans vie, de reconnaissance d'enfants, de déclaration parentale conjointe de changement de nom de l'enfant, du consentement de l'enfant de plus de 13 ans à son changement de nom, du consentement d'un enfant majeur à la modification de son nom en cas de changement de filiation ;
- La transcription, la mention en marge de tous actes ou jugements sur les registres de l'état civil ;
- Recevoir les demandes de changement de prénom ;
- Recevoir les demandes d'enregistrement, de déclaration, de modifications et de dissolutions de PACS (à compter du 1^{er} novembre 2017) ;
- Dresser tous actes relatifs aux déclarations ci-dessus.

M. PAVIE Jean est délégué pour la réception des déclarations, la rédaction, la transcription et la mention en marge des actes de l'état civil prévus ci-dessus peut valablement délivrer toutes copies, et extraits, quelle que soit la nature des actes.

Les actes ainsi dressés comporteront la seule signature de M. PAVIE Jean, fonctionnaire municipal délégué.

Article 3 : Copie du présent arrêté sera adressée à :

- remise à l'intéressé ;
- annexée aux registres d'état civil des communes déléguées de Valdallière ;
- transmise à M. le sous-préfet ;
- transmise à M. le procureur de la République ;

Fait à Valdallière, le 7 août 2026

Le Président de la délégation spéciale,

Notifié le : 07/08/2026.
Jean PAVIE

Alain DECLONISIL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200054641-20260807-2026_08_10-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/08/2026

